

ECOMIAM

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 676 337,60 euros

Siège social : 161 route de Brest 29000 Quimper

512 944 745 RCS de Quimper

(la "**Société**")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MARS 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES

A. Exposé de l'activité du Groupe sur l'exercice 2020

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net de 23 018 291 euros contre 14 698 832 euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire Résultat net - Part du groupe de 801 107 euros.

B. Analyse du bilan consolidé

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 1 510 044 euros contre 1 643 308 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 5 997 490 euros contre 3 175 389 euros au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Au cours de l'exercice écoulé, les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 660 937 euros contre (140 307) euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 6 846 598 euros contre 4 959 004 euros au titre de l'exercice précédent et comprennent notamment :

Provisions pour risques et charges	272 046 €
Emprunts obligataires	1 044 927 €
Emprunts et dettes après établissement des crédits	874 336 €
Emprunts et dettes financières diverses	66 614 €
Avances et acomptes reçus	1 107 205€
Dettes fournisseurs	3 137 469€
Dettes fiscales et sociales	328 782 €
Autres dettes	15 218 €
Produits constatés d'avance	0 €
TOTAL	6 846 598 €

C. Analyse du compte de résultat consolidé

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé du groupe se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 23 018 291 euros contre 14 698 832 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 22 970 781 euros contre 14 977 705 euros au titre de l'exercice précédent, incluant notamment :

- les autres achats et charges externes s'élevant à 6 069 880 euros contre 3 383 904 euros au titre de l'exercice précédent,
- les achats et variation de stocks s'élevant à 15 217 021 euros contre 9 932 174 euros au titre de l'exercice précédent,
- les dotations aux amortissements sur immobilisations pour un montant de 323 943 euros contre 395 670 euros au titre de l'exercice précédent,
- les dotations aux provisions et dépréciations pour un montant de 91 207 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ainsi que,
- les autres charges pour un montant de 30 947 euros contre 111 959 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges sociales totalisent 1 158 948 euros contre 1 096 899 euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à un total de 23 265 028 euros contre 14 782 122 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 294 247 euros contre (195 583) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier déficitaire s'élève à (134 353) euros contre un résultat financier déficitaire de (114 079) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire et ressort à 773 743 euros contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 354 524 euros au titre de l'exercice précédent.

Quant à l'impôt sur les sociétés, il est déficitaire de (132 393) euros contre un impôt bénéficiaire de 182 euros au titre de l'exercice précédent.

D. Filiales et sociétés contrôlées

Au 30 septembre 2020, la Société détient les filiales et participations suivantes :

Entité	% de contrôle	Pays
ECOMIAM EXPLOITATION	100	France
ECOMIAM AMENAGEMENTS	75	France

- En date du 13 mai 2020, la société Ecomiam Aménagement SAS a effectué une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 2 000 actions ordinaires nouvelles de catégorie A de valeur nominale de 1 euro exclusivement au profit de Ecomiam SA. Cette augmentation de capital a porté la participation de la Société de 50% à 75% au sein de cette filiale.

La société Ecomiam Aménagement a réalisé au cours de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires net de 249 495 euros contre 105 977 euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 547 euros contre 11 651 euros au titre de l'exercice précédent.

- La société Ecomiam exploitation a été créée en date du 24 juin 2020 dont l'associée unique est Ecomiam SA, notamment pour les besoins de distribution et de vente des produits alimentaires.

La société Ecomiam Exploitation, récemment créée, n'a pas réalisé au cours de l'exercice écoulé de chiffre d'affaires, et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat déficitaire de (7 658) euros correspondant au total de charges d'exploitation au cours de l'exercice écoulé.

- En date du 10 juin 2020, la Société Ecomiam SA a effectué plusieurs cessions de ses participations. Au 30 septembre 2020, les participations de la Société sont désormais les suivantes :

Entité	% de participations	Pays
COANT SAS	19	France
DANIELOU SAS	18	France

BRUNO JOSEPH SAS	18	France
2G COMMERCE SARL	18	France
DL COMMERCE SARL	18	France
ESCAPADE GUERANDE SARL	18	France
DISTRIBECO SARL	18	France
AZOMENE SARL	18	France
CHATEAUGIRON DISTRIBUTION SARL	18	France
LECHAUX SARL	18	France

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société.

Lors de la création de nouveaux affiliés, la Société Ecomiam a pris initialement une participation de 25% dans les différentes entités susvisées hébergeant les nouveaux points de vente. Toutefois, le taux de détention a été ramené à un pourcentage inférieur à 20% en juin 2020. Pour cette raison, ces participations ne sont pas consolidées. Les comptes de ces filiales n'ont par ailleurs pas été communiqués.

Enfin, il est précisé que les prises de participation minoritaires de la Société Ecomiam dans les sociétés DANIELOU SAS (7 500 euros, soit 25% du capital) et Escapade Saint Brévin SAS (1 000 euros soit 5% du capital) ont été effectuées au cours de l'exercice écoulé.

E. Les succursales existantes

La Société ne dispose d'aucune succursale.

II. PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES DE LA SOCIETE ECOMIAM SA

A. Exposé de l'activité de la Société ECOMIAM SA sur l'exercice 2020

Au cours de l'exercice écoulé, la Société Ecomiam SA a réalisé un chiffre d'affaires net de 22 770 277 euros contre 14 606 855 euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 896 193 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires réalisé au total s'élève à 22 770 277 euros, comprenant :

- La vente de marchandises : 22 114 276 euros ; et
- La production vendue de services : 656 000 euros.

Comptes sociaux de la Société	Exercice clos le 30 septembre 2020	Exercice clos le 30 septembre 2019
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	23 055 927 €	14 719 062 €
Charges d'exploitation	22 753 327 €	14 811 639 €
Résultat d'exploitation	302 599 €	(92 577) €
Résultat financier	(231 013) €	(74 082) €
Résultat exceptionnel	1 028 534 €	263 369 €
Impôts sur les bénéfices et participation	203 927 €	0 €
Résultat net	896 193 €	85 511 €
BILAN		
Actif immobilisé	780 948 €	1 658 310 €
Actif circulant	6 788 964 €	3 073 710 €
Total de l'actif	7 575 010 €	4 740 337 €
Capitaux propres	865 827€	(30 366) €
Provisions pour risques et charges	248 578 €	0 €
Emprunts et dettes	6 460 605 €	4 770 703 €
Total du passif	7 575 010 €	4 740 337 €

III. SITUATION DE LA SOCIETE ECOMIAM SA DURANT L'EXERCICE ECOULE

A. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

- *Recrutement des candidats affiliés*

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2018, le réseau a validé le modèle de commission affiliation, comme modèle d'externalisation de création de point de vente. Ce contrat permet à Ecomiam de parfaitement maîtriser l'assortiment produit et la politique tarifaire en magasin.

Des avenants aux contrats d'affiliation ont par ailleurs été émis avec un effet au 1^{er} mai 2020.

Ces deux éléments sont essentiels pour protéger le positionnement singulier de l'enseigne. Il a donc été décidé de recruter un expert en franchise pour déployer et piloter, en interne, la procédure de recrutement des candidats.

- *Cession de fonds de commerce et réseau des affiliés*

La Société a effectué en date du 30 juin 2020 plusieurs cessions de fonds de commerce concernant notamment ceux de Morlaix, Pontivy, Carquefou, Landerneau et Saint-Brévin Les Pins. Ces magasins sont en effet désormais devenus des affiliés de la société Ecomiam.

Concernant les cessions de fonds de commerce de Vannes, Quimper, Fouesnant et Auray en date du 30 septembre 2020, ceux-ci ont été cédés à la filiale Ecomiam Exploitation SAS nouvellement constituée à cet effet (cf. infra III.b.).

Les magasins de Rennes, Taden, Saint Jouan Les Guérets, Combourg et Guérande, auparavant associés de la Société, sont également devenus affiliés.

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2020, la Société ne détient plus aucun magasin en propre.

Enfin, cinq nouveaux magasins ont été ouverts au cours de l'exercice (Chateaugiron, Combourg, Lamballe, Landivisiau et Dax).

- *Participation d'Ecomiam à l'émission « Capital » mi-décembre 2019 sur M6*

L'équipe de réalisation de l'émission « Capital », diffusée sur M6, avait décidé de traiter le sujet des produits surgelés pour son numéro spécial de fêtes de fin d'année. Ce format de 50 minutes essentiellement dédié à l'enseigne Picard, a intégré 14 minutes de reportage sur notre réseau, présenté comme une véritable alternative à l'offre existante. Les retombées ont été majeur pour Ecomiam en termes de notoriété, et ont permis de repérer notre enseigne par les grands médias nationaux, ce qui allait s'avérer fort utile au cours des mois suivants.

- *Consolidation des fonds propres de la société*

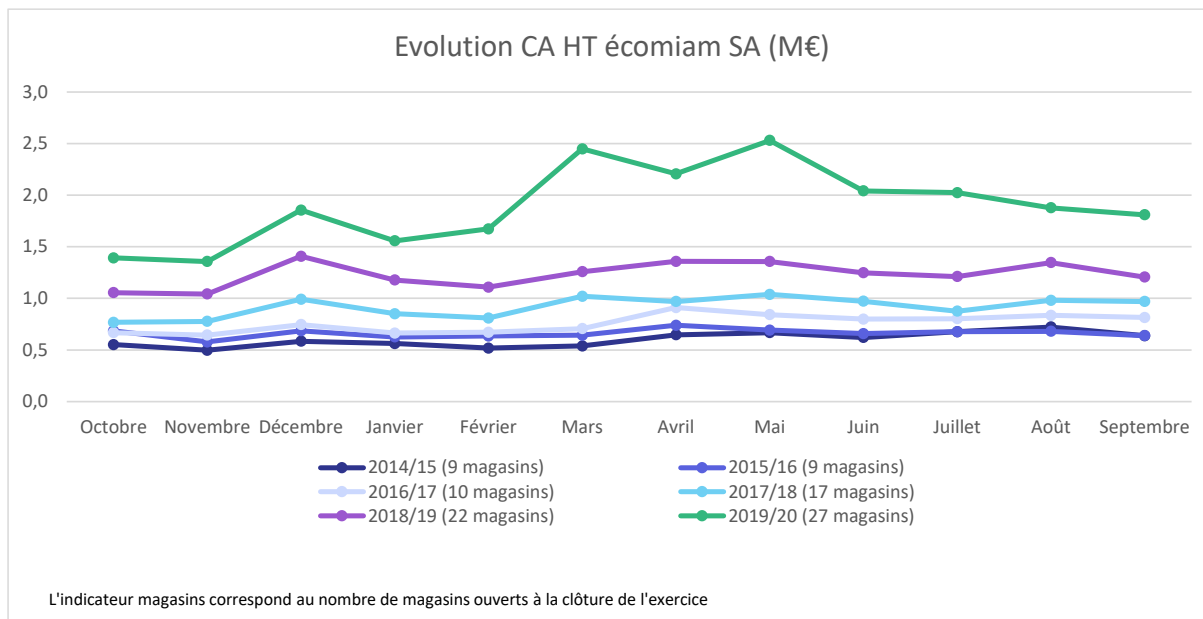
En cohérence avec les ambitions de développement du réseau, le Président a conduit une réflexion, en début d'exercice, pour consolider les fonds propres de la Société et sélectionner le processus de levée de fonds le plus approprié. Au terme de ce travail, en parfaite entente avec les deux investisseurs obligataires, Force 29 et UI Gestion, qui avaient annoncé, pour des raisons particulières, vouloir être remboursés à l'occasion de cette future opération financière, il a été décidé de procéder à une introduction en bourse de la société Ecomiam. Les arguments principaux qui ont guidé ce choix, sont le gain de notoriété espéré, pour l'enseigne et la préservation de son indépendance.

Cette démarche engagée début avril a fortement mobilisé la Direction sur le second semestre de l'exercice.

- *Point COVID-19 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020*

L'annonce du premier confinement, mi-mars 2020, a fortement impacté le niveau d'activité des magasins de l'enseigne. Les consommateurs ont recherché les moyens de stocker des denrées alimentaires en priorisant celles qu'ils pouvaient cuisiner, dans la mesure où confinés à domicile ils avaient tout le loisir de retrouver le plaisir de cuisiner au quotidien.

L'exposition médiatique de l'enseigne a été portée par cet épisode, ce qui, en termes de notoriété, l'a consolidé sur ses territoires historiques, et accéléré sur les nouveaux. Au final, le niveau de chiffre d'affaires a été boosté sur les mois de mars, avril et mai. Il a été constaté sur les mois suivants que cet épisode dopait structurellement l'activité des magasins.



- *Transformation de la Société en société anonyme et modification de la dénomination sociale*

Lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 septembre 2020, les associés ont décidé d'adopter :

- la nouvelle forme de la Société en société anonyme afin que celle-ci puisse faire une offre au public (cf. infra II B.) ; et
- la nouvelle dénomination sociale « *Ecomiam* » en remplacement d' « *Ecomiam.com* ».

B. Evènements survenus depuis la date de clôture

- *Introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris*

L'Assemblée Générale Mixte du 3 septembre 2020 a consenti dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues par la législation.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 21 septembre 2020, un Prospectus sous le numéro 20-467, composé du Document d'enregistrement, approuvé le 7 septembre 2020 sous le numéro I.20-022, d'une Note d'Opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération) en vue de l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

Le Conseil d'administration du 18 septembre 2020 a approuvé le principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 411 167,46 euros et d'un montant total maximum, prime d'émission incluse, de 11 000 000,55 euros (ce montant ayant été évalué en se plaçant dans le haut de fourchette de prix, soit au prix de 11,55 euros), moyennant l'émission d'un nombre maximum de 952 381 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de vingt centimes d'euro (0,20 euros) chacune, par voie d'offre au public et avec suppression du droit préférentiel de souscription, et

susceptible d'être porté à un maximum de 1 095 238 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension.

Les demandes de titres à l'issue de la période de placement clôturée le 5 octobre 2020 se sont établies, dans le cadre de l'offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** »), à 9 198 755 euros (prix en haut de fourchette de 11,55 euros) portant sur 4 969 ordres.

Les demandes de titres à l'issue de la période de placement clôturée le 6 octobre 2020, dans le cadre du placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), s'établissent à 31 013 251,50 euros (sur la base d'un prix en haut de fourchette de 11,55 euros) représentant 2 685 130 actions et portant sur 37 ordres.

Sur la base de ces éléments, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de retenir un prix de 11,55 euros par action et a décidé d'allouer 238 096 actions, au titre de l'OPO, soit un solde de 1 021 427 actions au titre du Placement Global après exercice de la Clause d'Extension et mise en œuvre de l'Option de Surallocation.

Le Conseil en date du 6 octobre 2020 a décidé par conséquent, à l'unanimité,

- d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 219 047,60 euros, pour le porter de la somme de 457 290 euros à la somme de 676 337,60 euros, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, de 1 095 238 actions ordinaires, au prix de 11,55 euros par action, soit vingt centimes d'euro de valeur nominale et 11,35 euros de prime d'émission, après mise en œuvre de la Clause d'Extension à hauteur d'un nombre total de 142 857 titres représentant 15% du nombre d'actions initialement émis ;
- indiquer que le montant total de l'augmentation de capital sera libéré intégralement en numéraire par versement en espèces pour un montant de 12 649 998,90 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Ecomiam SA a désormais été fixé à 676 337,60 euros, divisé en 3 381 688 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 9 octobre 2020.

- *Evolution de la gouvernance*

Lors de sa réunion du 3 septembre 2020, l'Assemblée Générale Mixte a également procédé à la nomination de :

- **Monsieur Daniel SAUVAGET**, de nationalité française, né le 4 juillet 1960 à Nantes (44), demeurant 21, avenue de TI Pont 29000 Quimper,
- **Monsieur Antoine SAUVAGET**, de nationalité française, né le 18 novembre 1983 à Mayenne (53), demeurant 17 Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes,
- **Madame Pauline SAUVAGET**, de nationalité française, née le 7 novembre 1990 à Saint Sébastien sur Loire (44), demeurant à Seestrasse 81, 8700 Küsnacht Suisse,

- **Monsieur Bernard CLAUDE**, de nationalité française, né le 02 septembre 1958 à Mulhouse, demeurant; 47 rue des Sports - 29170 Fouesnant - France,
- **Madame Laetitia LEPORT**, de nationalité française, née le 25 Mai 1974 à Issoire (63), demeurant 52 rue des sables blancs 29900 CONCARNEAU.

pour une durée de 3 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- *Divers*

- 07 octobre 2020
 - Ecomiam, les irrédutibles du surgelé français, reconnu « Meilleure Relation-Client » lors des Trophées La Meilleure Chaîne de Magasins
- 20 octobre 2020
 - Ecomiam confirme le succès de son introduction en Bourse avec l'exercice quasi intégral de l'Option de Surallocation - Montant définitif du placement porté à 14,5 M€ suite à l'exercice quasi intégral de l'Option de Surallocation, dont 12,6 M€ par augmentation de capital et 1,9 M€ par cession d'actions existantes - Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Portzamparc
- 12 novembre 2020
 - Ecomiam réalise une progression solide de son activité de 56% sur un an et enregistre une accélération entre le premier semestre (+46%) et le second semestre (+66%). La croissance organique robuste enregistrée (+33%) a été renforcée par le succès des 5 nouveaux magasins ouverts au cours de l'exercice. Le Groupe bénéficie également de la montée en puissance des ventes par Internet (Click & Collect déployé dans tous les magasins et livraison dans toute la France), qui ont été multipliées par 3,5 sur un an et représentent 9% du chiffre d'affaires annuel
 - Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de son réseau en Bretagne et Pays de la Loire, écomiam inaugure, ce jour, un nouveau magasin à Laval (Mayenne) et ouvrira d'ici fin novembre le troisième magasin à Brest et un premier magasin à Vitré (Bretagne). Le nouveau site de Brest sera géré par un affilié détenant déjà les 2 points de vente existants sur cette ville et celui de Landivisiau, validant ainsi le modèle économique de commission affiliation.
- 24 novembre 2020
 - Création de la filiale Ecomiam Equipements nouvellement constituée dont l'activité principale est celle de la location, sans opérateur, de machines, de moyens d'exploitation et d'équipements divers généralement utilisés et affectés à l'exploitation de points de vente sous l'enseigne Ecomiam.

C. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre le développement de ses activités et continuer à améliorer les résultats au cours du prochain exercice social conformément au business plan présenté dans le cadre de l'augmentation de capital.

Forte d'une stratégie axée autour de son déploiement commercial à grande échelle, Ecomiam prévoit de maintenir au cours des 5 prochaines années un rythme soutenu de croissance et vise 110 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2025. Cette croissance devrait conduire à un résultat d'exploitation de l'ordre de 7 M€ en 2025, soit une marge opérationnelle supérieure à 6%, conforme à l'ambition de partage équitable des revenus avec ses partenaires producteurs.

- *Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :*

Dans un contexte de pandémie de virus COVID-19, le Groupe entend maintenir autant que possible, ouvertes, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires, ses activités.

IV. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché *Euronext Growth* à Paris le 9 octobre 2020, Ecomiam avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans la section 3 « *Facteurs de risques* » du Document d'enregistrement approuvé le 7 septembre 2020 sous le numéro I.20-022 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et disponible sur son site internet.

La Direction Générale considère que ces éléments n'ont pas évolué à ce jour.

V. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

VI. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société a obtenu le bénéfice du Label « entreprise innovante » attribué par BPI, au regard des travaux qu'elle conduit pour développer les services offerts à ses clients via la « digitalisation » des outils de communication.

Ces travaux sont conduits en partenariat avec des start-up régionales.

Les dépenses en matière de recherche et développement sont nulles au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

VII. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

A. Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2020, le capital social de la Société est fixé à 457 290 euros divisé en 2 286 450 actions de 0,20 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
ASG - Agroalimentaire Sauvaget Groupe (1)	2 147 650	93,9%
SOBREDA (2)	138 800	6,1%
TOTAL	2 286 450	100%

(1) Holding patrimoniale contrôlée par la famille SAUVAGET et dont l'actionnariat est réparti de la façon suivante : - Joël SAUVAGET : 45%, - Daniel SAUVAGET : 37,05%, - Antoine SAUVAGET : 9,09%, - Marie-Bénédicte SAUVAGET : 3,41% - Simon SAUVAGET : 2,27% - Sarah SAUVAGET : 2,27% - Mezheven SAS : 0,91%.

(2) Société-sœur d'ECOMIAM SA, ayant le même actionnaire de référence (ASG) avec laquelle elle n'entretient aucune relation commerciale.

L'actionnariat a évolué postérieurement à la clôture de l'exercice clos au 30 septembre 2020 compte-tenu de l'opération d'introduction des actions de la Société sur *Euronext Growth* décrite au paragraphe II.B.

A la date des présentes, le capital social de la Société s'élève ainsi à 676 337,60 €, divisé en 3 381 688 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

B. Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

La Société détient à ce jour les participations susvisées au paragraphe III.B.

C. Actions d'auto contrôle

Au 30 septembre 2020, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

D. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 3 septembre 2020 a autorisé le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 3 septembre 2020 d'une durée de 18 mois expirera le 2 mars 2022.

Depuis la clôture, la Société a conclu un contrat de liquidité avec la Société Portzamparc conformément à la pratique de marché de l'AMF.

VIII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A. Effectif salarié de la Société

L'effectif moyen de la Société au 30 septembre 2020 s'élève à 28 personnes.

B. Participations

Au 30 septembre 2020, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 3 septembre 2020, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

IX. DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à l'article D.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société (**Annexe 2**).

X. MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis al.2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti au cours de l'exercice aucun prêt à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

XI. OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice.

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020, aucune communication n'a été effectuée par les membres du Conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

XII. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XIII. PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

A. Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

B. Résultat - affectation

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat bénéficiaire de 896 193 euros, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- au poste "*Report à nouveau*" lequel serait porté de (487 656) euros à 362 808 euros ; et
- au poste « Réserve légale » lequel serait porté de 0 à 45 729 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels sociaux tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 896 193 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels consolidés tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 801 107 euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels sociaux et consolidés que nous soumettons à votre approbation.

C. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2019	-	-
Exercice 2018	-	-
Exercice 2017	-	-

D. Dépenses et charges non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

E. Approbation des conventions réglementées

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que d'approuver celles dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

* * *

Votre Président se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires. Il vous invite à adopter par votre vote le texte des résolutions qui vont être soumises à votre approbation.

Quimper, le 26 janvier 2020,

Monsieur Daniel SAUVAGET

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

Annexe 1**TABLEAU DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(euros)	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE					
Capital social	457.290	457.290	457.290	457.290	457.290
Nombre d'actions ordinaires	2.286.450	45.729	45.729	45.729	45.729
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires	23.018.291	14.698.832	11.060.519	9.090.378	7.925.260
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	1.348.787	440.532	(173.081)	148.700	161.237
Impôt sur les bénéfices	132.393	(182)	(1.697)	-	-
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	801.244	45.044	(532.208)	(63.553)	(54.377)
III. RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, participation, avant amortissements et provisions	0.53	9.64	(3.75)	3.25	3.53
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0.35	0.99	(11.64)	(1.39)	(1.19)
Dividende distribué	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	28	32	37	27	21
Montant de la masse salariale	886.088	852.270	917.910	742.991	640.300
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

Annexe 2

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu à l'article D. 441-14 C. com)

	Art. D. 441-I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D. 441-I.-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	O jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	O jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 Jour et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	 						 					
Montant total des factures concernées TTC	1 714 655	214 087	39 413	34 794	371 944	660 240	5 642	78 873	9 996		1 323	90 192
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'ex	 						 					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	 						 					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 à 60 jours selon les fournisseurs <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

